Notice générale d'installation et d'utilisation

INSERT BOIS 29821 **Ref : 366 0126 0151 03**
INSERT BOIS 29821 + cadre noir **Ref : 366 0126 0151 27**
INSERT BOIS 29821 + cadre rouillé **Ref : 366 0126 0151 34**
INSERT BOIS 29821 + cadre inox **Ref : 366 0126 0151 10**

SOMMAIRE

1) Mise en garde……3

2) Généralités……3
2.1 – Conduit de fumée……3
2.2 – Distance de sécurité……5
2.3 – Parois d'adossement……5
2.4 – Amenée d'air de combustion ……6

3) Mise en œuvre ……7
3.1 – Mise en place du chantier……7
3.2 – Implantation du soubassement……7
3.3 – Pose du soubassement ……7
3.4 – Amenée d'air de combustion pour l'insert 29819……7
3.5 – Montage d'un insert 29819……8
3.6 – Isolation des parois d'ados……11

4) Conduit de raccordement ……12
4.1 – Généralités……12
4.2 – Variation de section……12
4.3 – Dévoiement……12
4.4 – Jonction du conduit de raccordement sur l'appareil……12
4.5 – Jonction du conduit de fumée et du conduit de raccordement……12
4.6 – Distribution d'air chaud……12

5) Mise en place et isolation de la poutre bois et construction de la hotte……13
5.1 – Poutre bois……13
5.2 – Construction de la hotte……13

6) Instructions destinées à l'utilisateur……14
6.1 Généralités……14
6.2 Combustibles recommandés ……14
6.3 Combustibles interdits ……15
6.4 Instructions d'utilisation ……15
6.5 – Relance de la combustion ……15
6.6 – Entretien……15

7) Règles de sécurité ……17
7.1 – Généralités……17
7.2 – Les feux de cheminées……17
7.3 – Service Apres Vente……18

8) Garantie contractuelle……18
8.1 – Durée……18
8.2 – Garantie légale……18
8.3 – Validité……18
8.4 – Exclusion……18

1) Mise en garde

La mise en œuvre d'une cheminée équipée d'un insert Vesuvio doit être réalisée en conformité avec la réglementation en vigueur et l'ensemble des documents fournis avec l'appareil. La notice s'applique seulement à la construction d'une cheminée équipée d'un insert utilisant le bois de chauffage comme combustible, dans une maison individuelle.

Toutes les réglementations locales et nationales, ainsi que les normes européennes, doivent être respectées lors de l'installation et de l'utilisation de l'appareil.

⚠ ***IMPORTANT*** : vérifications préalables à la mise en œuvre de la cheminée équipée d'un insert.

Avant de procéder à l'installation de la cheminée, il y aura lieu de vérifier au préalable l'environnement immédiat de celle-ci et notamment :

- si le conduit de fumée, destiné à évacuer les produits de combustion de l'appareil, est désigné et est compatible avec les caractéristiques de l'appareil,
- si la distance aux matériaux combustibles est respectée,
- si les caractéristiques des matériaux constituants les parois d'adossements de votre cheminée sont en conformité avec la réglementation en vigueur et/ou compatible avec les préconisations du fabricant de l'appareil,
- si l'amenée d'air de combustion nécessaire au bon fonctionnement de l'appareil est existante et bien dimensionnée,
- si la résistance mécanique du plancher est suffisante en fonction du poids de la cheminée équipée de l'insert.

2) Généralités

2.1 – Conduit de fumée

2.1.1 Généralités

Les conduits de fumées doivent être conformes à l'arrêté de 1969, au Règlement Sanitaire Départemental, aux règles de l'art relatives aux NF DTU 24.1 de février 2006.

Un insert ne peut être raccordé que sur un conduit de fumée individuel. Le conduit de fumée doit permettre la récupération des suies et doit pouvoir être ramoné.

Aucun conduit d'air chaud ne doit transiter dans un conduit de fumée.

Tout conduit de fumée, conduit de fumée tubé ou conduit de fumée chemisé doit comporter une plaque signalétique, en matériaux inaltérables, mise en œuvre par l'installateur. Cette plaque signalétique fournit la désignation de l'ouvrage et informe sur les caractéristiques du conduit de fumée. Elle peut être placée dans les combles ou éventuellement sur la souche.

A chaque paramètre de la désignation du conduit correspond un paramètre de désignation des composants devant être choisis.

T xxx : classe de température des fumées + 50 °C

N1 : étanchéité à l'air, voir N2 pour conduits maçonnés

D / W : condensation dry ou wet

V3 : corrosion

G : résistant au feu de cheminée

XXX : distance de sécurité

2.1.2 Dimensionnement

Le dimensionnement du conduit de fumée doit être réalisé conformément à la norme EN 13384-1 soit en utilisant :

- les abaques édités par le C.S.T.B.,
- logiciel de calcul,
- notice du fabricant éventuellement.

2.1.3 Section du conduit de fumée

La section intérieure doit être constante et de même forme sur toute la hauteur du conduit de fumée. La section du conduit d'évacuation doit être adaptée à la puissance de l'appareil.

2.1.4 Tracé

2.1.4.1 Conduit maçonné

Le conduit maçonné accolé ne doit pas comporter plus de deux dévoiements, c'est-à-dire plus d'une partie non verticale. L'angle de dévoiement est habituellement limité à 20°.

2.1.4.2 Conduit métallique

Un conduit métallique isolé ne peut comporter plus de deux dévoiements, c'est-à-dire plus d'une partie non verticale .L'angle de dévoiement est limité à 45°. La hauteur entre ces deux dévoiements est limitée à cinq mètres.

2.1.5 Débouché du conduit de fumée

2.1.5.1 Sortie de souche en toiture

La sortie de souche doit être située à 0.4 m au-dessus de toute partie de construction distante de moins de huit mètres.

2.1.5.2 Sortie de souche en terrasse

Dans le cas d'un toit terrasse ou de toit à pente inférieure à 15°, le débouché doit se situer à 1,2 m minimum du point de sortie sur la couverture et à 1 m au dessus de l'acrotère si celui-ci à plus de 0.2 m.Note : les conduits de fumée ne sont pas prévus pour servir de point d'ancrage aux éléments suivants : antenne, parabole ou tout élément dont la prise au vent déstabiliserait le conduit.

2.1.6 Traversée de planchers

Dans tous les cas, il faut enlever les matériaux combustibles ou dégradables sous l'action de la température située au niveau du plafond, dans l'emprise de la cheminée.

Dans le cas des conduits maçonnés, la traversée du plafond au-dessus de la hotte par le conduit de fumée doit être réalisée de manière étanche (trémie, plaque coupe-feu…).

Dans le cas des conduits métalliques, la traversée du plafond au-dessus de la hotte par le conduit de fumée doit être réalisée avec la plaque de distance de sécurité fournie par le fabricant du conduit de fumée.

Aucune jonction ne doit être située dans l'épaisseur des planchers. Le premier élément du conduit de fumée doit déboucher dans l'intégralité de sa section extérieure dans le local ou est situé l'appareil.

Pour la distance de sécurité à respecter des conduits maçonnés, voir § 2.2

Pour la distance de sécurité à respecter des conduits métalliques, voir § 2.2

2.1.7 Habillage des conduits

2.1.7.1 Parties habitables ou occupées

La température superficielle de la paroi extérieure du conduit de fumée, ne doit pas excéder 50°C dans les parties habitables. Dans le cas contraire, le conduit de fumée doit être, soit protégé par un habillage isolant, soit dissimulé dans un coffrage ou une gaine afin de garantir la valeur de la température superficielle de 50°C maximum.

2.1.7.2 Parties non habitables ou inaccessibles

La température superficielle de la paroi extérieure du conduit de fumée, ne doit pas excéder 80°C dans les parties non habitables ou inaccessibles. Dans le cas contraire, le conduit de fumée doit être, soit protégé par un habillage isolant, soit dissimulé dans un coffrage ou une gaine afin de garantir la valeur de la température superficielle de 80°C maximum.

2.1.8 Traversée en toiture

2.1.8.2 Généralités

La distance de sécurité doit être respectée à la traversée de charpente.

Pour la distance de sécurité à respecter des conduits maçonnés, voir tableau au paragraphe 2.2.2.

Pour la distance de sécurité à respecter des conduits métalliques, voir tableau au paragraphe 2.2.3.

2.2 – Distance de sécurité

2.2.1 Généralités

La distance de sécurité de l'ouvrage doit être supérieure à celle annoncée par le fabricant pour la température de fonctionnement prévue de l'ouvrage et aux minimums donnés dans la norme NF DTU 24.1.

Lorsque cette distance déclarée par le fabricant est différente de celle figurant dans les tableaux ci-dessous, le conduit de fumée doit être installé à la plus grande des deux valeurs.

2.2.2 Conduit maçonné en terre cuite ou béton

Conduits maçonnés	**Ru normalisé en m².K/W**		
Classe de température du conduit (ouvrage)	> 0,05 à ≤ 0,38	> 0,38 à < 0,65	≥ 0,65
T >250 et/ou résistant au feu de cheminée	**10 cm**	**5 cm**	**2 cm**

2.2.3 Conduit composite métallique

	Résistance thermique du conduit composite métallique (R exprimé en m².K/W)		
Classes de température du conduit composite métallique	R < 0,4	0,4 < R < 0,6	R > 0,6
T300 à T450	**a**	**8 cm**	**5 cm**
[a] utilisation interdite du fait des risques importants : incendie et brûlures.			

2.3 – Parois d'adossement

2.3.1 Généralités

Il doit être procédé à l'enlèvement de tous les matériaux combustibles des parois d'adossement à l'emplacement de la cheminée.

2.3.2 Le sol

La capacité portante du plancher doit être suffisante à l'endroit prévu pour l'utilisation de la cheminée. Il doit être incombustible et plat. Dans le cas contraire, parquet par exemple, déposer celui-ci et réaliser une semelle, béton par exemple. La surface de cette semelle devra être au moins égale à celle occupée au sol par la cheminée.

2.3.3 Murs d'ados

Le mur d'ados ne doit comporter aucun matériau combustible et être suffisamment résistant pour supporter les éventuels ancrages nécessaires à l'ouvrage.

Dans le cas contraire, il faut reconstituer, par interposition d'un matériau incombustible ou A2-s1, d0 (M0), le mur d'adossement.

2.3.3.1 Parois incombustibles

On doit protéger les parois par interposition d'un matériau d'une résistance thermique minimale de 0,7 m².K/W à 50°C (ou de 0,4 m².K/W à 200°C), ayant un classement A1 ou au moins M0 ou A2-s1, d0 (équivalent à 30 mm d'isolant fibreux de densité inférieure à 100 kg/m3 avec feuille d'aluminium ou isolants structurels haute température autoportants constitués de silicate de calcium).

2.3.3.2 Parois combustibles
Si la paroi d'adossement est composée de matériaux combustibles ou dégradables sous l'action de la chaleur et que l'enlèvement des matériaux combustibles n'est pas réalisé, dans ce cas : une nouvelle cloison d'interposition incombustible protégée de façon comparable au paragraphe 2.3.3.1 du présent document est réalisée.

2.3.4 Le plafond
Tous les matériaux combustibles (lambris par exemple) doivent être retirés et remplacés par un produit incombustible (béton cellulaire, briques hourdées, etc. …).

2.4 – Amenée d'air de combustion
2.4.1 Généralités
Le fonctionnement d'une cheminée équipée d'un insert nécessite un apport d'air supplémentaire à celui nécessaire au renouvellement d'air réglementaire des locaux. La section nécessaire peut être obtenue par une ou plusieurs amenées d'air de combustion.

2.4.2 Dimensionnement
L'amenée d'air de combustion doit présenter une section égale au minimum à 200 cm², sauf prescriptions particulières du fabricant. De plus, pour les inserts fonctionnant portes ouvertes, elle doit également présenter une section minimale supérieure ou égale à un quart de la section intérieure du conduit de fumée.

2.4.3 Prise d'amenée d'air
La prise d'amenée d'air de combustion doit être située :
- soit directement à l'extérieur, et dans ce cas, il est fortement conseillé de placer la prise d'amenée d'air frais sur la façade exposée aux vents dominants.
- soit dans un local ventilé sur l'extérieur ou un vide sanitaire ventilé. Dans ce cas, il convient de vérifier que le local dans lequel transite l'air prélevé n'est pas souillé (gaz d'échappement par exemple). Elle doit être protégée par une grille et facilement démontable de façon à permettre son nettoyage régulier. Le maillage de la grille doit être supérieur à 3 mm.

2.4.4 Partie courante de l'amenée d'air
Si l'amenée d'air de combustion traverse un mur extérieur avec une cloison de doublage, cette traversée doit être réalisée de façon étanche.

2.4.5 Débouché d'amenée d'air de combustion
Le débouché de l'amenée d'air de combustion doit être situé soit directement dans la cheminée, soit à proximité de celle-ci. Il peut être équipé d'une grille obturable lorsqu'il débouche directement dans la pièce afin de minimiser les déperditions calorifiques lors des périodes de non fonctionnement de l'appareil.

3) Mise en œuvre

3.1 – Mise en place du chantier
Répartir les éléments composant la cheminée à proximité de la zone de pose pour les identifier à l'aide de la nomenclature, fournie avec la cheminée (plan technique).
Faire en même temps, un repérage (si nécessaire) des meilleures faces qui seront apparentes.

3.2 – Implantation du soubassement
Lorsque le soubassement est destiné à répartir les charges de la cheminée sur le plancher, il doit être conçu et réalisé en conséquence.

Avant de démarrer les travaux, se référer impérativement au plan spécifique du modèle à poser, contenu dans l'emballage de la cheminée. Tracer au sol l'implantation du soubassement, en fonction du conduit de fumée et de l'environnement. Poser à sec la première assise des éléments du soubassement, afin de vérifier le tracé et de repérer les percements et gainages éventuels.
Il faut s'assurer que les dispositions nécessaires pour l'amenée d'air de combustion soient respectées.

3.3 – Pose du soubassement
La pose à sec est interdite
- Sceller les éléments à l'aide d'un ciment colle (colle pour carreaux de plâtre par exemple).
- Vérifier les niveaux et équerrages des parois d'ados.
- Maçonner avec des matériaux incombustibles, les renforts éventuels spécifiés sur les plans de cheminées.
- Renforcer le scellement par les plots de filasse enrobée de plâtre à mouler, si nécessaire.

- Protéger les éléments au fur et à mesure de la construction, pour éviter toutes salissures.
- Contrôler à chaque assise les côtes, niveaux et équerrages.

⚠ Contrôler à chaque assise les cotes, niveaux et équerrages. Contrôler également la présence d'amenée d'air de combustion et le passage d'air de convection.

3.4 – Amenée d'air de combustion pour le VESUVIO 29819

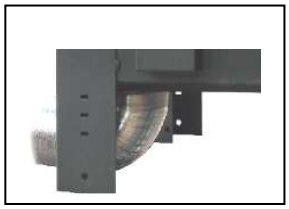

Sous l'insert, dans la partie antérieure, se trouvent 1 ouverture de Ø 150mm qu'il faut raccorder à la prise d'air externe avec une gaine aluminium.

3.5 – Montage d'un insert 29819

3.5.1 Généralités

La mise en œuvre de l'insert doit être conforme aux prescriptions réglementaires nationales.

⚠ Toute modification de l'insert VESUVIO 29819 est interdite sans autorisation.

3.5.2 Consignes particulières d'installation

3.5.2.1 Généralités

Pour éviter les éventuels dommages dus au déplacement et au positionnement de l'insert, nous vous recommandons d'enlever préalablement toutes les pièces mobiles et les accessoires se trouvant à l'intérieur de l'insert (déflecteurs, etc.). L'appareil est fourni avec les accessoires suivants :

a) Kit déflecteurs à monter
b) Clé pour l'ouverture de la porte basculante
c) 2 mains froides pour le réglage de l'air
d) Collerette Ø150
e) Habillage intérieur droite et gauche

3.5.2.2 Déverrouillage de la porte

1 - Tout d'abord, enlevez le carton de protection de la vitre

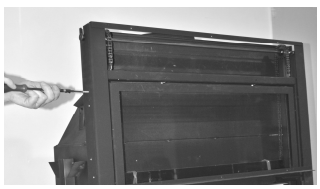

2 - Débloquer la porte. Pour cela, dévisser de 5mm environ les 2 vis situées du côté droit et gauche de l'appareil

3 - Abaisser la vitre de la porte en la fermant complètement.

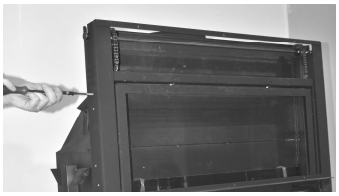

4 - Revisser à fond les 2 vis latérales.

3.5.2.3 Montage du premier déflecteur

A présent, poser le premier déflecteur en acier en forme de « toit » sur les supports supérieurs situés sous la sortie des fumées.

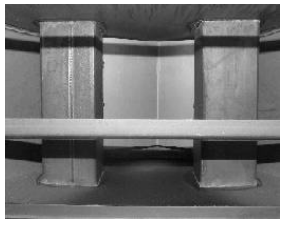

3.5.2.4 Montage des déflecteurs aciers intermédiaires ET parois interieures

+

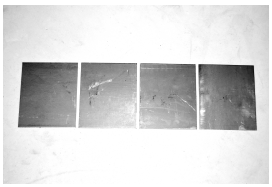

Déflecteur en acier	1 - Commencer par positionner le déflecteur

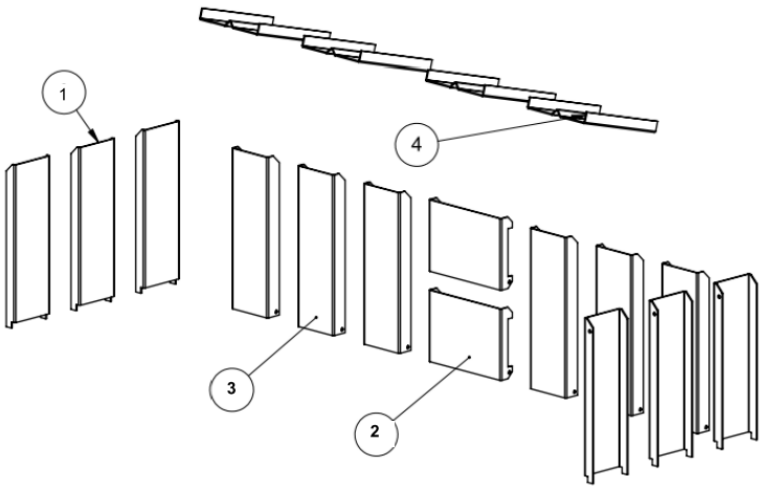

1/ Monter les côtés en respectant le schéma ci-dessus

2/ Monter ensuite le fond

3/ Terminer par le déflecteur (pièce du dessus)

3.5.2.7 Montage du cadre acier noir, inox ou rouillé

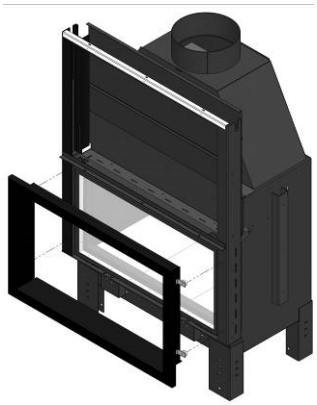

Pour le montage du cadre, se référer à la notice « Notice de pose du cadre pour insert bois 29821 » fournie avec le cadre.

- 29821 + cadre noir Ref : 366 0126 0151 27
- 29821 + cadre rouillé Ref : 366 0126 0151 34
- 29821 + cadre inox Ref : 366 0126 0151 10

3.6 – Isolation des parois d'ados

3.6.1 Parois incombustibles

On doit protéger les parois par interposition d'un matériau d'une résistance thermique minimale de 0,7 m².K/W à 50°C (ou de 0,4 m².K/W à 200°C), ayant un classement A1 ou au moins M0 ou A2-s1-d0 (équivalent à 30 mm d'isolant fibreux de densité inférieure à 100 kg/m3 avec feuille d'aluminium ou isolants structurels haute température autoportants constitués de silicate de calcium).

Il doit être vérifié que l'isolation n'obstrue pas les amenées d'air de combustion et de convection.

3.6.2 Parois combustibles

Voir paragraphe 2.3.3.2

4 – Conduit de raccordement

4.1 – Généralités

Les conduits de raccordement desservant les inserts Vesuvio doivent être métalliques. L'utilisation d'acier aluminé est interdite dans ce cas. Le diamètre du conduit de raccordement doit être au moins égal à celui de la buse ou manchon de l'appareil.

Pour les conduits de raccordement flexibles, seuls les conduits flexibles double peau à paroi intérieure lisse, de classe d'étanchéité N1 minimum, peuvent être utilisés pour le raccordement d'un insert Vesuvio

Le conduit de raccordement doit pouvoir être ramoné et être démontable.
La dilatation du conduit de raccordement, notamment aux jonctions, doit être assurée sans nuire à son étanchéité et à sa bonne tenue mécanique.

Le conduit de raccordement ou l'éventuel isolant qui l'entoure doit être visible sur tout son parcours soit directement, soit par une trappe ou une grille aménagée dans la hotte.
Pour le choix des composants, il y a lieu de se reporter au NFDTU 24.2 et DTU 24.1 (chap. 13) et réglementations nationales.
Les distances de sécurité entre le conduit de raccordement et tout matériau combustible doivent être respectées.

4.2 – Variation de section

Si la section du conduit de fumée ou du tubage, bien que suffisante est différente de la section du conduit de raccordement, la réduction ou l'augmentation de section ne peut se faire que par une pièce de forme évitant toute variation brusque de section. Un angle de variation de section inférieur ou égal à 45° permet de répondre à cette exigence.

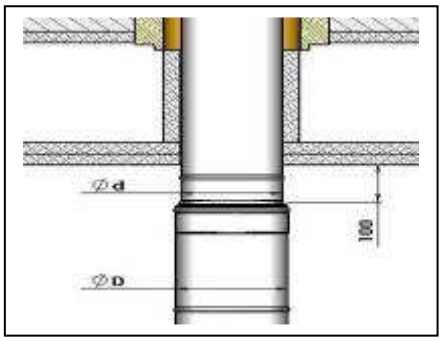

Cette réduction de section doit être située le plus près possible du faux plafond de hotte. Une distance de 10 cm maxi entre le faux plafond de hotte et la variation de section est autorisée.

4.3 – Dévoiement

Un angle de dévoiement est autorisé, à condition qu'il n'excède pas 45°.

4.4 – Jonction du conduit de raccordement sur l'appareil

Le conduit de raccordement peut être emboîté extérieurement sur la buse de l'appareil en s'assurant d'une totale étanchéité entre le conduit de raccordement et la buse.

4.5 – Jonction du conduit de fumée et du conduit de raccordement

4.5.1 Conduit de fumée métallique isolé

La jonction doit être réalisée au conduit métallique isolé en utilisant la pièce de raccordement spécialement conçue par le fabricant du conduit isolé. Le premier élément du conduit de fumée doit déboucher dans l'intégralité de sa section extérieure dans le local où est situé l'appareil. L'emboîtement entre l'élément spécial et le conduit de raccordement doit être d'au moins 40 mm.

4.5.2 Conduit de fumée maçonné en terre cuite ou en béton

La jonction doit être réalisée en utilisant de préférence la pièce de raccordement spécialement conçue, de manière à assurer l'étanchéité et avoir une bonne tenue mécanique. Le premier élément du conduit de fumée doit déboucher dans l'intégralité de sa section extérieure dans le local où est situé l'appareil. L'emboîtement entre l'élément spécial et le conduit de raccordement doit être d'au moins 40 mm.

4.6 – Distribution d'air chaud

Pour l'installation des systèmes de distribution d'air chaud qui font l'objet d'un Avis Technique, la classe d'étanchéité minimale du conduit de raccordement est définie dans l'Avis Technique

5) Mise en place et isolation de la poutre bois et construction de la hotte

5.1 – Poutre bois

Toutes nos poutres sont livrées avec quelques centimètres supplémentaires pour permettre l'encastrement dans le mur d'adossement.
Le bois est un matériau noble et vivant, par conséquent des fissures peuvent apparaître.

Lors de la mise en place de la poutre décorative en bois, il est impératif de traiter la poutre pour éviter une dessiccation trop rapide en ambiance chauffée.

⚠ Il est important de protéger la poutre soit par un matériau isolant incombustible ou au minimum A2-s1, d0, soit par un déflecteur ou un fronton.

5.2 – Construction de la hotte

5.2.1 Généralités

La hotte est réalisée sur le lieu de mise en œuvre. La hotte obligatoirement décompressée doit être construite avec des matériaux isolants et incombustibles ou A2-s1, d0. La présence de matériaux combustible à l'intérieur de la hotte est interdite.

De plus, pour éviter une surchauffe importante susceptible d'entraîner des désordres, il est nécessaire de prévoir un système de ventilation statique de la hotte par grilles ou tout autre moyen de circulation d'air efficace.

L'intérieur de la hotte doit être visible afin de permettre le contrôle du conduit de raccordement ou de l'éventuel isolant qui l'entoure.

5.2.2 Précautions particulières

Avant de réaliser la hotte, il y a obligation de prendre les précautions suivantes :

- Vérifier si le scellement du fronton, de la poutre ou du châssis métallique permet de supporter la hotte.
- Vérifier une fois encore, le bon fonctionnement des éléments mobiles de l'appareil par exemple : relevage, ouverture de porte, volet.
- Vérifier également que les arrivées d'air frais et de convection en partie basse, soient bien dimensionnées.
- Vérifier le positionnement de l'obturateur de hotte (en option suivant modèle).

5.2.3 Ventilation basse et haute

5.2.3.1 Ventilation basse

Les sections d'entrées d'air de convection sont de 600 cm².

5.2.3.2 Ventilation haute

Les sections de sortie d'air de convection sont de 700 cm²

En cas d'utilisation d'une grille de sortie d'air chaud, la partie supérieure de celle-ci doit être située le plus haut possible sans toutefois être à moins de 30 cm du nu du plafond (ou du faux plafond du local).

5.2.4 Faux plafond de hotte

Un faux plafond de hotte doit être réalisé à 30 cm du plafond.

- Il doit être isolé thermiquement de la même manière que le plafond de la hotte.
- Il doit être ventilé par tout système suffisamment efficace.

NOTE 1 : deux orifices de ventilation de 20 cm² minimum de section libre permettent de répondre à cette prescription.

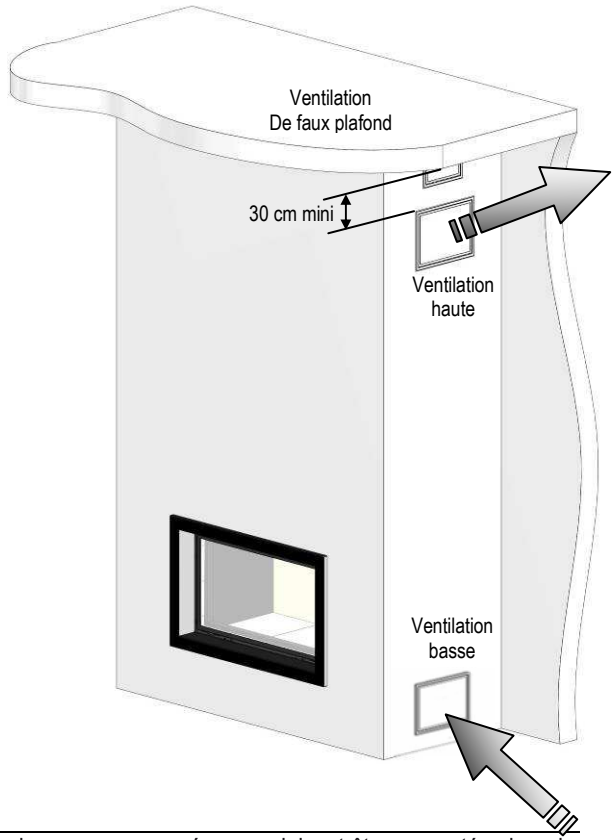

6) Instructions destinées à l'utilisateur

Toutes les réglementations locales et nationales, ainsi que les normes européennes, doivent être respectées lors de l'utilisation de l'appareil.

6.1 Généralités

Les inserts VESUVIO sont conçus pour fonctionner uniquement au bois de chauffage en bûches. La longueur maximale des bûches pour l'ensemble des appareils est environ de 50 centimètres.
Il est formellement interdit d'insérer dans l'appareil d'autre matière que du bois de chauffage.

⚠ Le relevage de la porte est destiné seulement au chargement du bois.

6.2 Combustibles recommandés

Les feuillus durs tels que le charme, chêne, hêtre, orme donnent le meilleur bois de chauffage.
Nous vous conseillons d'utiliser du bois très sec (20 % d'humidité maximum), soit 2 ans de stockage sous abri après la coupe, afin d'obtenir de meilleur rendement et d'éviter le bistrage du conduit de fumée et de la vitre trop rapidement.
Nous conseillons vivement de respecter les charges préconisées par référence de produit afin d'optimiser la longévité de votre installation.
L'utilisation des bois résineux (pins, sapins, épicéas...) est fortement déconseillée.

6.3 Combustibles interdits

Tous les combustibles autres que le bois sont interdits, notamment le charbon et ses dérivés.
Les flambées de paille, carton, combustibles liquides sont dangereuses et à exclure.

6.4 Instructions d'utilisation

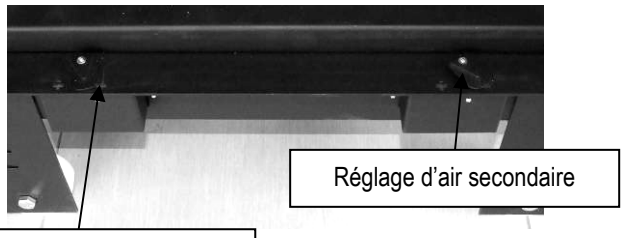

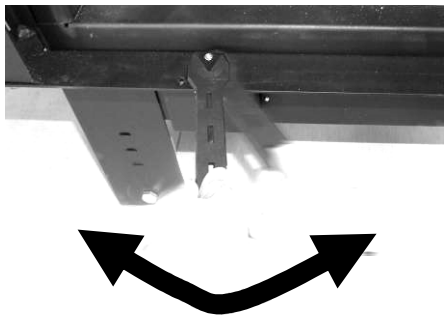

⚠ **Attention** : quand la commande durcit, l'air est déjà ouvert au maximum. Ne pas forcer vers la gauche.

6.4.1 Premiers allumages

Bien que votre cheminée vous paraisse bien sèche, il est impératif de patienter trois semaines entre la fin de l'installation et les premiers allumages, afin que l'ensemble des matériaux constituants la cheminée soit bien sèche.
Ne faites pas de feu trop vif ! Le premier allumage doit être modéré et ne doit pas dépasser trois heures de combustion.

⚠ Lors des premiers allumages, il peut se dégager des odeurs dues à la présence de solvants dans la peinture. Ventilez le local !

6.4.2 Allumage

1. Relever la porte.
2. Placer sur la sole de l'appareil du papier froissé et du petit bois très sec, puis des morceaux de bois fendu de section plus importante (3 à 5 cm de diamètre).
3. Vérifier que les registres de tirage soient en position : ouvert (+).
4. Enflammer le papier et laissez la porte entrouverte et les réglages de l'air primaire et secondaire complètement ouverts. Voir les schémas suivants pour le fonctionnement des dispositifs de réglage de l'air.

Une fois que le feu a pris, ajouter des morceaux de bois plus gros et ***baisser la porte***. Quand le feu s'est stabilisé, fermer l'entrée de l'air primaire et contrôler la combustion uniquement avec le dispositif de réglage de l'air secondaire. Si l'arrivée d'air est trop faible ou si l'on souhaite raviver la flamme, utiliser également le dispositif de réglage de l'air primaire. Dans le cas d'un mauvais tirage, également dû à des conditions atmosphériques particulières, laisser les deux dispositifs de réglage de l'air ouverts, afin d'obtenir un feu intense qui augmentera la température de fumées de l'insert et donc le tirage.

Si l'on souhaite intensifier le balayage de la vitre, on peut augmenter l'entrée de d'air dans la chambre de combustion en déplaçant la réglette située dans la partie supérieure interne immédiatement derrière la vitre.
Dévisser les vis qui le bloquent et le déplacer dans la position souhaitée pour augmenter l'entrée de l'air.

6.4.3 Fonctionnement intermittent :

Conduite du feu :

L'allure désirée est obtenue en agissant sur les organes de manœuvres et en choisissant une charge correspondant aux besoins, soit :

- **<u>Pour un chauffage maximum</u>**, charger l'appareil avec 3 bûches d'environs 12 cm de diamètre.

Registre d'air primaire en position ouvert (+).
Registre d'air secondaire en position ouvert (+).
Utiliser cette allure uniquement de façon temporaire, pour mettre en température les locaux après une absence prolongée.

- **<u>Pour un chauffage moins soutenu</u>**, utiliser une charge moins importante : une ou deux bûches.

Registre d'air primaire en position intermédiaire.
Registre d'air secondaire en position intermédiaire.
Pour un maintenir une température ambiante, par exemple.

- **<u>Pour un chauffage de longue durée</u>** en allure lente, utiliser une ou deux bûches non fendues de diamètre supérieur à 15 cm (position fermé (-)) sur un lit de braise à peine rougeoyante.

Registre d'air primaire en position fermé (-).
Registre d'air secondaire en position fermé (-).
Utiliser cette allure uniquement de façon temporaire, la nuit par exemple.

Pour obtenir les valeurs de rendement indiquées sur la fiche technique des inserts, durant les tests nous avons utilisé :

Des charges d'essai de rendement :
- charges de 4,1kg de bois de hêtre
- 3 bûches d'une longueur de 25cm

Des dispositifs de réglage de l'air :
- air primaire : fermé
- air propreté vitre : fermé
- air secondaire : ouvert

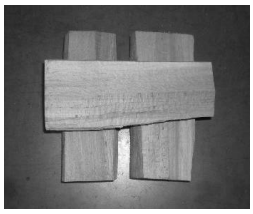

Disposition de la charge dans la chambre de combustion.

6.5 – Relance de la combustion

- Pour obtenir un embrasement rapide, relancer le feu avec du « petit bois » : effectuer le chargement, maintenir éventuellement la porte entrouverte pendant quelques minutes pour accélérer l'embrasement, en gardant l'appareil sous surveillance, puis refermer la porte et agir sur les organes de manœuvres. Cette opération permet d'accélérer la reprise, notamment si le bois est humide.
- Effectuer les changements d'allure (passage de l'allure lente à l'allure normale par exemple) avant les rechargements, pendant la phase de combustion des braises, pour permettre à l'appareil et au conduit de fumée de changer progressivement de régime.
- Pour éviter les refoulements des fumées et les chutes de cendres dans la pièce au moment des rechargements, l'ouverture de la porte nécessite plusieurs précautions :
- Entrouvrir la porte, marquer un temps d'arrêt pour amorcer le tirage, puis ouvrir lentement la porte.
- Alterner les périodes de ralenti par des retours en fonctionnement à allure normale.
- Privilégier une utilisation avec de petites charges.

⚠ Le fonctionnement continu en allure lente, surtout pendant les périodes de redoux (tirage défavorable) et avec du bois humide, entraîne une combustion incomplète qui favorise les dépôts de bistre et de goudron.

6.6 – Entretien

6.6.1 Décendrage

Pour décendrer, vider les cendres et les braises éventuelles dans un récipient métallique ou ininflammable exclusivement réservé à cet usage

6.6.2 Nettoyage de la vitre

- Attendre que l'appareil soit tiède ou refroidit pour procéder à cette opération.
- Protéger le sol se trouvant sous la porte pour ne pas le tâcher !
- ouvrir la porte, en la basculant. Procéder comme suit. Tourner avec la clé fournie les deux vis au-dessus de la porte
- Pulvériser la vitre avec un produit de nettoyage adapté (demander conseil à votre revendeur) en respectant les Instructions de la notice d'utilisation
- Essuyer avec une éponge humide.

6.6.3 Entretien de l'insert

Nous conseillons de mettre de temps en temps de la graisse haute température sur les guides de coulissement de la porte pour en éviter le blocage.

6.6.4 Nettoyage de fin de saison

Un nettoyage complet de l'appareil est fortement conseillé en fin de saison.

6.6.5 Ramonage

Le ramonage mécanique du conduit de fumée est obligatoire, il doit être réalisé au moins deux fois par an dont une fois au moins pendant la saison de chauffe. Un certificat doit être remis par l'entrepreneur après l'intervention.
Attention, il faut impérativement déposer le déflecteur (soulever le déflecteur, l'avancer, le descendre et le sortir).
Suivant les modèles, les appareils sont équipés d'un volet de tirage qu'il faut retirer quand il est amovible ! (Remontage du déflecteur et du volet de tirage : agir dans l'ordre inverse du démontage).
- Vérifier complètement l'état de l'appareil et en particulier les éléments assurant l'étanchéité : joints et organes de verrouillages, etc.…
- Nettoyer l'appareil à la brosse et à l'aspirateur.

En cas d'anomalie : faire réparer l'appareil ou l'installation par un professionnel.

7) Règles de sécurité

7.1 – Généralités

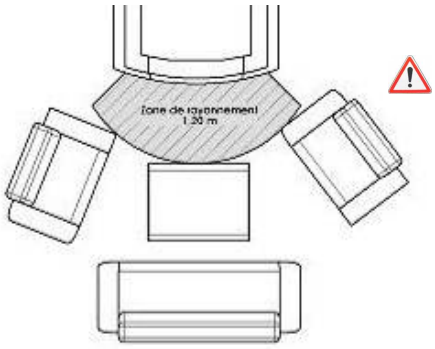

A travers le vitrage, le foyer dégage par rayonnement une importante chaleur : il ne faut pas placer de matériaux ni d'objet sensibles à la chaleur à une distance inférieure à 1.20 m de la zone vitrée.

- Ne pas mettre en place des matériaux facilement inflammables au voisinage de l'appareil.
- Ne jamais jeter d'eau pour éteindre le feu.
- La vitre et certaines parties de l'appareil sont très chaudes :

« Attention aux risques de brûlures notamment pour les enfants. »

- Lors du décendrage, vider le contenu du cendrier dans un récipient métallique ou ininflammable exclusivement réservé à cet usage.
-

7.2 – Les feux de cheminées

- En cas de feu de cheminée, mettre le registre d'air primaire en position 1. Laisser la porte fermée !
- Eloigner tous les matériaux facilement inflammables au voisinage de l'appareil.
- Alerter les pompiers et quitter l'habitation.
- Surveiller les abords extérieurs (flammèches en haut de souche, par exemple).

Comment éviter un feu de cheminée ?
Très souvent, le feu de cheminée est évité en utilisant que du bois sec !
En effet le bois humide n'a pas pour seule conséquence d'en diminuer le pouvoir calorifique, il brule mal (bistrage de la vitre) et génère des créosotes (goudronnage du conduit), substances très inflammables !

⚠ Ne jamais réutiliser l'appareil après un feu de cheminée sans l'avis d'un professionnel qualifié qui doit vérifier les dommages subis par le conduit de fumée…

Le ramonage mécanique du conduit de fumée est obligatoire, il doit être réalisé au moins deux fois par an dont une fois au moins pendant la saison de chauffe. Un certificat doit être remis par l'entreprise de ramonage après l'intervention.
A la suite d'une longue période d'arrêt : vérifier l'absence d'obstruction des conduits avant un rallumage (présence de nids ou essaims par exemple).

7.3 Service Après Vente

⚠ Nous vous recommandons de n'utiliser que les pièces de rechange fournies par VESUVIO

Remplacement de la vitre (hors garantie)
Ouvrir la porte , **sans retirer la clé spécifique.**

1 - Ouvrir la porte **sans retirer la clé spécifique.**

2 - Saisir la porte vers le haut sur la partie droite et simultanément pousser vers la gauche

3 - Si la porte ne se détache pas, soulever le châssis latéral droit avec un tournevis. Dévisser ensuite **TOUTES LES VIS** du châssis et remplacer la vitre. Pour le remontage, répéter les opérations dans le sens inverse.

8) Garantie contractuelle

8.1 – Durée
La durée de garantie est de **2 ans**, sur toutes les pièces de notre fabrication, à l'exception des pièces d'usures et à compter de la date de livraison par l'installateur ou du point de vente.
Elle s'applique pendant cette période à tout défaut de matière ou de fabrication. Nous ne sommes tenus qu'au remplacement gratuit des pièces reconnues défectueuses, après contrôle par nos soins.

8.2 – Garantie légale
Les dispositions de cette garantie ne sont pas exclues du bénéfice au profit de l'acheteur, du matériel concernant la garantie légale pour défauts et vices cachés, qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641, et suivants, du code civil.

8.3 – Validité
L'acquéreur désigné ci aprés, reconnaissant avoir reçu la notice d'installation, accepte de s'y conformer. La garantie n'est valable que si l'appareil est utilisé conformément aux recommandations signifiées dans la notice fournie avec l'appareil.

8.4 – Exclusion
8.4.1 Pièces d'usure
Les joints de portes et de vitre, les éléments métalliques ,sole foyère , déflecteurs sont des pièces d'usure et de ce fait sont garantis un an à la date de livraison de l'appareil.

8.4.2 Vitre
Les vitres vitrocéramiques sont exclues de la garantie.

8.4.3 Généralités
Les frais de déplacement, de transport, de main œuvre, d'emballage, de démontage et les conséquences de l'immobilisation de l'appareil, résultant des opérations de garantie, sont à la charge du client.

Tout désordre occasionné, sur l'ensemble de l'installation, par des organes mécaniques ou électriques qui ne sont pas de notre fourniture et qui sont interdits par des textes régissant les appareils de chauffage, est exclu de la garantie.

Les dégâts occasionnés par l'utilisation de tout autre combustible que le bois.

La garantie ne s'applique pas dans les cas suivants, sans que cette liste soit exhaustive : Installation et montage des appareils dont la charge n'incombe pas à Vesuvio. En conséquence, Vesuvio ne peut être tenue pour responsable des dégâts matériels ou des accidents de personne consécutifs à une installation non conforme aux dispositions légales et réglementaires tels que l'usure normale du matériel ou usage anormal du matériel, notamment en cas d'utilisation du matériel dans des conditions différentes de celles pour lesquelles il a été construit; Il est formellement interdit de modifier ou transformer ou intervenir sur l'appareil.

29821
Ref : 366 0126 0151 03

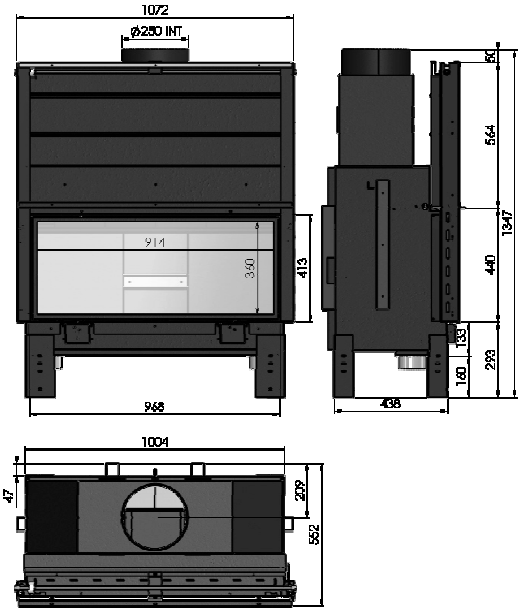

DONNEES TECHNIQUES :

Puissance : 15 kW

Rendement : 77 %

CO à 13 % de O2 : 0.11 %

CO2 : 7.30 %

Combustible : Bois uniquement

Tirage minimal : 12 Pa

Température des fumées : 286 °C

Poids : 247.3 kg

Classification : intermittent

Fonctionement : Porte fermée

Masse maximale de chargement : 11 kg

Masse de chargement : 4 kg

Consommation horaire : 3.960 kg/h

Distance de sécurité par rapport aux matériaux combustibles : 40 cm en l'absence d'isolation ou 7cm avec une isolation d'une résistance thermique minimale de 0,4 m2.K/W à 200°C ayant un classement A1 ou au moins M0 ou A2-s1,d0.

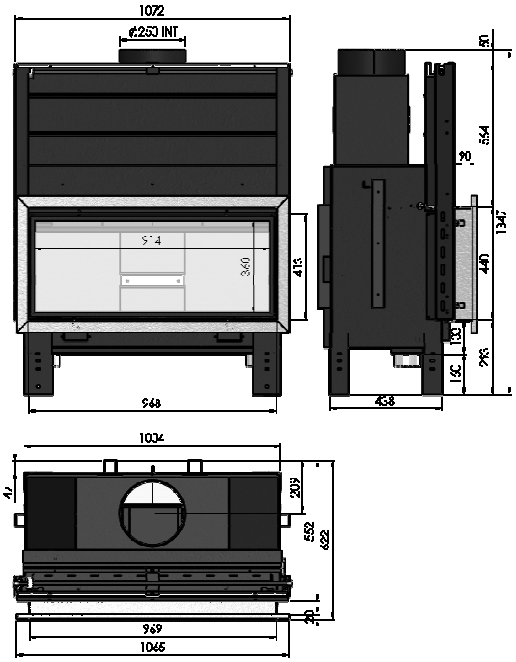

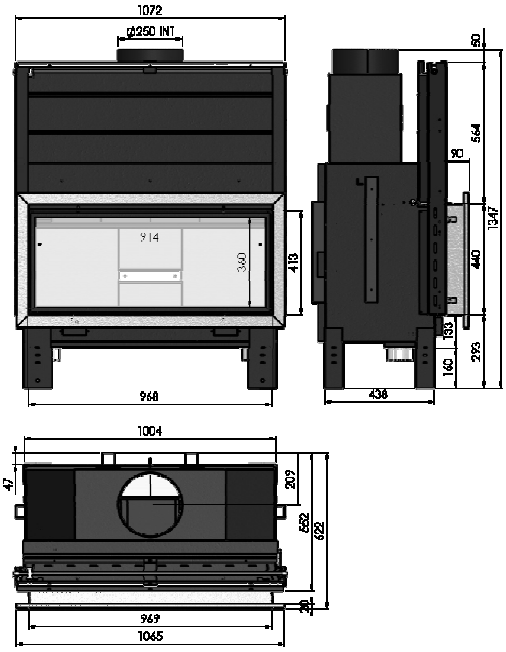

29821 + cadre inox Ref : 366 0126 0151 10
29821 + cadre noir Ref : 366 0126 0151 27
29821 + cadre rouillé Ref : 366 0126 0151 34

Certificat de garantie

L'acheteur désigné ci-dessous reconnaît avoir pris connaissance des différentes informations sur l'utilisation et l'entretien pour garantir le bon fonctionnement de l'appareil.

ACHETEUR

Date :……

Nom :……

Prénom :……

Adresse :……
……
……

Ville :……

Pays:……

Signature :

VENDEUR : document à retourner dans le mois qui suit l'achat au point de vente de l'appareil.

Référence :……

Désignation de l'appareil : ……..

Nom :……

Prénom :……

Adresse :……
……
……
……
Adresse mail :……..

Ville :……

Pays:……

Signature et cachet du vendeur :

Route de marthon – 16380 Chazelles - France
☎ 05.45.23.50.50
🖷 05.45.23.53.09
www.vesuvio.it